

## Procès-Verbal du Conseil Municipal

|                               |                      |  |
|-------------------------------|----------------------|--|
| Date de séance                | Le mardi 30 mai 2023 | Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire |
| Heure de séance               | 18h30                | <input type="checkbox"/> extraordinaire              |
| Date d'envoi des convocations | Le 25 mai 2023       |  |

### ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité

Présentation mutuelle communale par Madame ROUELLE

- I. Délibération : Convention avec le SDEC ENERGIE pour l'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC BÂTI : CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ CEP Niveau 1
- II. Délibération : Convention avec le SDEC ENERGIE pour l'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC BÂTI : CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ CEP Niveau 2
- III. Délibération : Convention de refacturation entre le SIVOS MER et la mairie de Maizières concernant le Programme de Rénovation des Etablissements Scolaires « PROGRES » du SDEC ENERGIE
- IV. Délibération : TEF Contrat agent ménage
- V. Délibération : Imputation au 2151 : modification voirie facture DEBROISE JB - aménagement parking école
- VI. Travaux parking : terrassement
- VII. Divers

| NOM                     | Présent   | Absent               | Excusé |
|-------------------------|-----------|----------------------|--------|
| ALIMECK Tony            | X         |                      |        |
| BIZET Ludovic           | X         |                      |        |
| BREHAM Karine           |           |                      | X      |
| DANEL Karl              |           |                      | X      |
| DANEL Kristina          | X         |                      |        |
| FOURNIER Vincent        | X         |                      |        |
| GUICHET-LEBAILLY Sabine | X         |                      |        |
| JOUANNE Maxime          | X         |                      |        |
| SALLEY Sébastien        | X         |                      |        |
| VALOGNES Emeline        |           | X                    |        |
| <b>POUVOIRS :</b>       |           |                      |        |
| De Mr DANEL Karl        |           | A Mme DANEL Kristina |        |
| NOMS                    | SIGNATURE |                      | Nombre |
| Le Maire :              |           | Total de conseillers | 10     |
| M. Tony ALIMECK         |           | Membres présents     | 7      |
| Secrétaire :            |           | Quorum               | 7      |
| MR SALLEY Sébastien     |           |                      |        |

Le maire demande au conseil municipal s'il a des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023. Les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent le compte-rendu du 28 mars 2023.

A été nommée comme secrétaire de séance : **M. SALLEY Sébastien**

Présentation mutuelle communale par Madame ROUELLE.

Après présentation de Madame Rouelle, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents d'adhérer à la mutuelle communale pour que les administrés puissent bénéficier d'une mutuelle santé individuelle adaptée aux besoins de chacun s'il le désire. Une délibération sera prise dans ce sens.

I. Délibération : Convention avec le SDEC ENERGIE pour l'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC BÂTI : CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ CEP Niveau 1

Pour accompagner le SIVOS MER dans sa démarche de transition énergétique, la commune doit adhérer au CEP (conseil en énergie partage) niveau 1 et 2 pour le bâtiment école. Pour le CEP Niveau 1, en tant que commune de catégorie C, le service a un prix de 500 € / an + 50 € / bâtiment / an aidé à 80% par le SDEC énergie. Ce service Niveau 1 permet de bénéficier de la mise à disposition d'un logiciel de suivi des consommations et dépenses d'énergie ainsi que d'un suivi, à minima 1 fois par an, avec un technicien du syndicat. Ce niveau 1 est prérequis pour accéder au niveau 2 et il nécessite une convention d'une durée de 4 ans soit 2200€ pour le seul bâtiment école. Bénéficiant d'une aide à hauteur de 80% par le SDEC, la participation communale s'élève donc à 440€ pour les 4 ans. Ce montant de 440€ sera remboursé par le SIVOS MER à la commune par le biais d'une délibération et d'une convention. Le suivi des travaux sera assuré par le SIVOS MER en collaboration avec le 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Salley.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le CEP niveau 1 et le remboursement par le SIVOS MER. Il autorise le Maire à signer la convention entre le SIVOS MER et la commune et tout document utile relatif à ce dossier. Une délibération sera prise dans ce sens.

II. Délibération : Convention avec le SDEC ENERGIE pour l'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC BÂTI : CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ CEP Niveau 2

Pour le CEP Niveau 2, le coût du service est de 5 500 € / bâtiment, aidé à 80% par le SDEC. Ce service niveau 2 permet de bénéficier d'un pré diagnostic, d'une analyse des contrats d'énergies, de réaliser un audit énergétique externalisé, de définir une stratégie de rénovation, de réaliser une étude selon les besoins, d'aider à la saisie des données sur la plateforme OPERAT. La durée de la convention est d'un an et le coût est de 5500€ pour le bâtiment école. Bénéficiant d'une aide à hauteur de 80% par le SDEC, la participation communale s'élève donc à 1100€. Ce montant de 1100€ sera remboursé par le SIVOS MER à la commune par le biais d'une délibération et d'une convention. Le suivi des travaux sera assuré par le SIVOS MER en collaboration avec le 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Salley.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le CEP niveau 2 et le remboursement par le SIVOS MER. Il autorise le Maire à signer la

convention entre le SIVOS MER et la commune et tout document utile relatif à ce dossier. Une délibération sera prise dans ce sens.

III. Délibération : Convention de refacturation entre le SIVOS MER et la mairie de Maizières concernant le Programme de Rénovation des Etablissements Scolaires « PROGRES » du SDEC ENERGIE

Une Convention de refacturation doit être signée entre le SIVOS MER et la mairie de Maizières concernant le Programme de Rénovation des Etablissements Scolaires « PROGRES » du SDEC ENERGIE CEP1 et CEP 2 pour le bâtiment école. La totalité du financement est assurée par la commune de Maizières et le SIVOS MER rembourse à la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte que la commune de Maizières verse les sommes de 440€ et 1100€ au SDEC et que le SIVOS MER procède au remboursement. Il autorise le Maire à signer la convention entre le SIVOS MER et la commune et tout document utile relatif à ce dossier. Une délibération sera prise dans ce sens.

IV. Délibération : TEF Contrat agent ménage

Par le biais du TEF, nous avons la possibilité de faire un contrat à l'heure pour bénéficier d'heures de ménage afin d'assurer le nettoyage des locaux de la mairie.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire les démarches nécessaires pour établir ce contrat.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour établir ce contrat et à signer tout document utile relatif à ce dossier. Une délibération sera prise dans ce sens.

V. Délibération : Imputation au 2151 : modification voirie facture DEBROISE JB - aménagement parking école

La facture de DEBROISE JB concernant l'aménagement du parking de l'école peut être inscrite en dépenses d'investissement car la modification de l'aménagement du parking concerne la voirie et le sens de circulation. Le Maire demande au Conseil Municipal d'imputer la facture n°2023/05/001 au compte 2151 pour un montant de 5520€ afin de récupérer le TVA.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à imputer la facture n°2023/05/001 au compte 2151 pour un montant de 5520€. Une délibération sera prise dans ce sens.

VI. Travaux parking : terrassement

L'agrandissement du parking a été réalisé et les panneaux de signalisation posés afin d'assurer l'entrée et la sortie des élèves en toute sécurité, et ce, pour le 2 mai 2023. Un portillon doit être installé mais il est actuellement en commande. De façon temporaire, c'est l'agent communal qui assure l'ouverture et la fermeture dans l'attente du portillon de 8h50 à 9h, à 12h, de 13h20 à 13h30, à 16h25.

La bande d'accès intérieure à l'école et au parking sera faite en enrobé, un devis est en cours.

VII. Divers

- a) **Voierie** : Les trous vont être bouchés sur les voies communales, les travaux vont être effectués dès l'arrivée de l'enrobé qui est en commande.
- b) **Sécurisation pont de la commune** : Diagnostic Ponts CEREMA/APAVE - Suite à la réunion du 22 mai 2023 concernant la sécurisation des ponts de la commune, il ressort que le document intitulé annexe 5 contient les éléments de diagnostic suffisants pour solliciter un maître d'œuvre et ne nécessite pas la réalisation d'un diagnostic plus précis. La CDC de Falaise prépare un cahier des charges pour trouver un maître d'œuvre en capacité de répondre à la demande pour le pont route de Sassy. En ce qui concerne les garde-corps, la maçonnerie et le descellement des pierres pour les autres ponts, des devis vont être réalisés.
- c) **Réparation du ventilateur de la hotte de la salle polyvalente**  
Le ventilateur de la hotte de la salle polyvalente dysfonctionne. Une réparation est envisagée, un devis va être réalisé.
- d) **Cimetière** :  
Suite à la formation des 3 et 4 mai 2023, nous devons revoir une partie de la procédure d'abandon des tombes. Les personnes en charge du cimetière, Mme Valognes, M. Salley et le Maire, doivent assurer le suivi de ce dossier.
- e) **Concert** :  
Les jeudis de la chanson organisent un concert gratuit le dimanche 25 juin 2023 à 15h dans la salle des fêtes de Maizières.
- f) **Pétition** :  
Une pétition est en cours par des parents d'élèves contre l'arrêté réalisé pour l'interdiction de stationnement lors des horaires d'entrée et sortie de l'école. Le Maire va proposer une réunion en présence des représentants des parents d'élèves, de la directrice de l'école, de la Présidente du SIVOS MER et des Maires des communes concernées.
- g) **Eglise** :  
Le dossier est en cours, un devis a été réalisé, un autre est à venir. Ces devis seront transmis à Mme Sampson de la DRAC courant juin 2023.
- h) **Commission environnement** :  
Des fleurs ont été achetées par la commission et doivent être plantées. L'achat d'un banc est prévu.

**Le prochain Conseil Municipal** aura lieu le 4 juillet 2023 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 20h53.

**Le secrétaire de séance :**

**M. SALLEY Sébastien**



**Le Maire**

**M. ALIMECK Tony**

